



## Rejets de télétransmission les plus courants

### Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0450 072	"SITUATION D'EXONERATION INCONNUE POUR LE BENEFICIAIRE"	L'exonération transmise n'est pas trouvée dans notre fichier à la date des soins	
0250 050	"L'assuré est absent de notre référentiel"	L'assuré ne dépend pas ou plus de notre organisme Le numéro d'identification de l'assuré est erroné	1/ Consultez les droits de votre patient sur espace pro ou l'attestation de droits 2/ avant de télétransmettre, assurez-vous des éléments suivants sur votre facture:
0270 051	"Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO"	La date de naissance ou le rang du bénéficiaire est erroné Le bénéficiaire des soins est affilié sous un autre numéro ou dépend d'un autre organisme	La caisse d'affiliation (Espace pro/Identification Patient) Le numéro de sécurité sociale de l'assuré Les situations d'exonération
0700 060	"LE TAUX DE REMBOURSEMENT DEMANDE EST DIFFERENT DU TAUX DE REMBOURSEMENT CALCULE"	Le taux de prise en charge transmis est erroné ou la nature d'assurance ne correspond pas à la situation de l'assuré	3/ Pensez à actualiser votre fichier patientèle N'hésitez pas à rappeler au patient d'effectuer la mise à jour de sa carte vitale à chaque changement de situation
0470 049	"PRESCRIPTION INTERDITE A CETTE DATE"	La date de prescription transmise est antérieure à la date de début de droit d'exercice du prescripteur, ou postérieure à la date de fin d'exercice du médecin prescripteur, ou le prescripteur est décédé à la date de prescription.	Vérifiez les éléments présents sur la prescription médicale : - prescripteur - date de prescription



## Où trouver les informations ?

### Connaissez-vous ADRI : Acquisition des Droits Intégrés?

La version du logiciel de facturation SESAM-Vitale autorisée ADRI vous permet de fiabiliser votre facturation. C'est l'assurance de facturer avec les droits à jour, avec ou sans carte Vitale. Un gain de temps grâce à la réduction des rejets !

### Pour coder et facturer vos actes

=> [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) (Professionnel de Santé > exercer au quotidien > Nomenclatures et codages)

### Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle

=> [Espace pro](#)

### N'oubliez pas !

- >> De mettre à jour régulièrement votre logiciel avec votre éditeur
- >> De mettre à jour régulièrement votre fichier patients
- >> De prévenir la Cnam de tout changement d'adresse mail sur [flux-laboratoires@cpam-bordeaux.cnamts.fr](mailto:flux-laboratoires@cpam-bordeaux.cnamts.fr) pour recevoir vos retours sur le traitement des lots

### Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ? S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !